



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

**SOUS-PREFECTURE  
DE  
BAYEUX**

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
DU CALVADOS

Caen, le **28 JUIL. 2014**

Affaire suivie par : Michel Hagneré  
Email : michel.hagnere@calvados.gouv.fr  
Tél. : 02.31.43.16.72

**Le Sous Préfet de Bayeux**

à

**Destinataires in fine**

**Objet : Compte rendu de la réunion du comité de pilotage n° 3 du 9 juillet 2014 relatif au plan de prévention des risques littoraux « Bessin » qui s'est tenue salle du bassin Joinville à Courseulles sur Mer .**

**P.J : Support de la présentation du comité de pilotage n° 3  
Rapport de phase 1**

**Étaient présents :**

Monsieur Lemaire	Sous Préfet de Bayeux
Madame Tassilly	Sous Préfecture de Bayeux
Monsieur Leportier	Maire de Bernières sur Mer
Monsieur Girard	Commune de Bernières sur Mer (service urbanisme)
Monsieur Lachevre	Maire de Graye sur Mer
Monsieur Onillon	Maire de Ver sur Mer
Monsieur Scribe	Maire d'Asnelles
Monsieur Choplet	Élu commune d'Asnelles
Monsieur Felicijan	Elu commune d'Asnelles
Monsieur Bedez	Maire de Tracy sur Mer
Monsieur De Joybert	Maire de Meuvaines
Monsieur Kermoal	Maire de Saint Côme de Fresné
Monsieur Buhler	Commune de Courseulles sur Mer (DST)
Madame Le Lann	Commune de Courseulles sur Mer (service urbanisme)
Madame Thomasse	Communauté de communes Bessin-Seulles-Mer (DGS)
Monsieur Soucasse	Communauté de communes Coeur de Nacre (DGS)
Madame Leclerc	Communauté de Communes Bayeux intercom
Madame Lecluse	Institut Interdépartemental du Bassin de l'Orne
Monsieur De Bourgoing	Élu Conseil Général du Calvados
Madame Duprie	Syndicat mixte caen-Metropole
Madame Delavie	DREAL Basse-Normandie
Monsieur Dumartin	DDTM / SUDR
Monsieur Hagneré	DDTM / SUDR-PR
Monsieur Morin	DDTM / DT Caen Nord
Monsieur Secretand	DDTM / DT du Bessin
Monsieur Gateau	DDTM / DT du Bessin
Madame Bolle	Bureau d'études IMDC
Monsieur De Schoesitter	Bureau d'études IMDC
Monsieur Rossetti	Bureau d'études Alp'Géorisques

Ce comité de pilotage a été réuni par Monsieur le sous-préfet pour présenter les premiers résultats de la phase 2 de l'étude du plan de prévention des risques littoraux (PPRL) du Bessin aux collectivités concernées.

Monsieur le sous-préfet introduit la réunion en rappelant que ce comité de pilotage a pour objet de présenter les premiers résultats de la phase 2 de l'élaboration du plan de prévention des risques littoraux. Il présente les objectifs et la méthodologie d'élaboration des PPRL et souligne le fait que le PPRL permettra d'affiner les cartes des zones sous le niveau marin produites par l'État. Les cartes des aléas seront réalisées fin 2014 et l'année 2015 sera consacrée à l'élaboration du zonage réglementaire et du règlement.

Monsieur Hagneré précise que le rapport de phase 1 sera transmis courant juillet aux collectivités. Elles sont invitées à exprimer leur avis sur ce rapport dont les éléments essentiels ont été présentés lors du comité de pilotage de janvier 2014.

### Présentation par les bureaux d'études

La présentation qui s'appuie sur le diaporama annexé à ce compte rendu est assurée par Annelies Bolle et Philippe de Schoesitter (IMDC).

La première partie de la présentation porte sur la définition de l'événement de référence pour le PPRL. Les analyses statistiques destinées à définir les couples de référence niveau marin – houle de période de retour centennale et leurs résultats sont présentés ainsi qu'une comparaison de ceux-ci avec les données relatives aux tempêtes historiques.

Diverses questions sont soulevées durant la présentation :

Madame Duprie (Caen-Metropole) souhaite connaître la justification de la sélection du point anemoc de mesure au large et comment sera déterminé le niveau à la côte.

Mme Bolle précise que le point anemoc retenu au large, moins sensible à des variations locales liées à la proximité de la côte, est plus fiable et présente moins d'incertitudes qui sont sources d'erreurs. A partir de ce point, une extrapolation sera réalisée pour déterminer le niveau de référence à la côte.

La question suivante a permis d'aborder les notions de surcotes liées à la prise en compte du réchauffement climatique.

M. de Schoesitter précise que les surcotes sont appliquées suivant les recommandations du guide méthodologique pour l'élaboration des PPRL :

- 20 cm sont ajoutés au niveau marin centennal pour le scénario de référence ;
- 60 cm sont ajoutés au niveau marin centennal pour le scénario à horizon 100 ans (soit 40 cm par rapport au scénario de référence).

La discussion porte ensuite sur l'écart altimétrique entre les niveaux marins obtenus par le bureau d'études à l'issue des analyses statistiques et ceux proposés par le SHOM<sup>1</sup> utilisés pour les cartes des zones sous le niveau marin.

M. de Schoesitter indique que les écarts entre les valeurs obtenues qui découlent d'une analyse statistique plus précise et celles issues du SHOM, sont faibles.

Monsieur le Maire de Ver sur Mer rappelle que les cartes auront un fort impact sur l'urbanisme.

---

<sup>1</sup> Service hydrographique et océanographique de la marine

La seconde partie de la présentation porte sur la suite des études techniques :

- Modélisation de la propagation des phénomènes de référence vers la terre ;
- Modélisation des ouvrages et des cordons dunaires pour évaluer les risques de rupture et de surverse ;
- Définition des brèches qui doivent être intégrées à la modélisation de submersion. La cartographie des aléas qui s'appuiera sur cette modélisation, constituera l'aboutissement d'une phase importante du PPRL.

Lors de cette seconde partie, la question de la prise en compte de la variation des niveaux marins liée aux marées est soulevée.

M. de Schoesitter précise que l'analyse de l'événement marin est basée sur une période de trois marées hautes. Le niveau maximal correspond au deuxième pic de marée.

Le bureau d'étude est ensuite interrogé sur les modalités de prise en compte des enrochements

M. de Schoesitter indique que la résistance de ces ouvrages est évaluée sur la base de diagnostics et plans de dimensionnement. Ils pourront être pris en compte et intégrés dans les scénarios dès lors qu'ils seront considérés résistants.

Madame Duprie souhaite savoir quelle est la probabilité retenue pour l'événement de référence.

M. de Schoesitter indique que les cartes d'aléa du PPRL seront définies selon des scénarios basés sur un événement d'occurrence centennale.

Monsieur le Maire de Saint Côme de Fresné souhaite savoir si les accès aux plages qui constituent des points faibles dans le système de protection seront pris en compte.

M. de Schoesitter précise que ces accès ont été identifiés et qu'ils seront pris en compte au même titre que les brèches et points de faibles existants.

### Questions diverses

À l'issue de la présentation plusieurs questions sont soulevées par les élus. Elles portent notamment sur :

*Les difficultés rencontrées par les élus qui sont confrontés à des situations complexes* liées à la concomitance de phénomènes multiples dans les secteurs estuaires.

Monsieur Dumartin rappelle que le PPRL a pour vocation d'assurer la prise en compte du risque de submersion marine à long terme dans l'aménagement du territoire.

Monsieur Hagneré précise que ce point abordé lors du dernier COPIL a été discuté avec le bureau d'étude. Ces phénomènes vécus régulièrement par certaines communes sont à priori d'une occurrence moindre que celle du PPRL. Il semble donc très probable à ce stade que l'événement marin centennal PPRL couvrira complètement les secteurs exposés à ces phénomènes concomitants. Une attention particulière sera portée par la DDTM sur cette question lors de la phase de modélisation de la propagation de la submersion marine coté terre.

*Le contenu des mesures réglementaires* qui figureront dans le PPRL.

Monsieur Dumartin et Monsieur Hagneré précisent que le règlement sera élaboré en concertation avec les collectivités. Il est possible de prescrire la mise en œuvre de travaux de protection dans le PPRL mais si tel devait être le cas, cela devrait être l'aboutissement de la concertation entre les collectivités et les services de l'État.

### Conclusion

En conclusion, Monsieur Hagneré présente les prochaines étapes de l'élaboration du PPRL :

1. Le bureau d'étude définira et proposera des hypothèses de brèche aux services de l'État. Ces hypothèses auront une incidence importante pour la modélisation des phénomènes de submersion et par conséquent sur les cartes d'aléa submersion. La concertation autour de cet aspect est essentielle et la DDTM consultera (automne) les communes sur ces propositions avant leur validation.
2. Dès que les différentes hypothèses auront été arrêtées, la modélisation de la submersion et la cartographie de l'aléa pourront être réalisés (présentation de ces éléments fin 2014).
3. La cartographie des enjeux sera ensuite élaborée dans les périmètres exposés aux aléas.
4. L'année 2015 sera consacrée à l'élaboration du zonage réglementaire et du règlement puis au lancement des procédures officielles de consultation.

**Le Sous-préfet**



**Benoît LEMAIRE**

## Liste des destinataires

- Mesdames et Messieurs les maires des communes de :
  - ✓ Bernières sur Mer
  - ✓ Courseulles sur Mer
  - ✓ Graye sur Mer
  - ✓ Ver sur Mer
  - ✓ Meuvaines
  - ✓ Asnelles
  - ✓ Saint Côme de Fresné
  - ✓ Arromanches les Bains
  - ✓ Tracy sur Mer
  
- Monsieur le Président du Conseil Général du Calvados
  
- Monsieur le Président de la communauté de communes Bessin Seules Mer
  
- Monsieur le Président de la communauté de communes Cœur de Nacre
  
- Monsieur le Président de la communauté de communes Bayeux Intercom
  
- Monsieur le Président du syndicat mixte du SCOT Caen Metropole
  
- Monsieur le Président du syndicat mixte du SCOT Bessin
  
- Monsieur le Président du syndicat mixte de la Seules et de ses affluents
  
- Monsieur le Président de l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne
  
- Monsieur le Délégué de la Délégation de Normandie du Conservatoire du Littoral
  
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Calvados
  
- Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Basse-Normandie
  
- Monsieur le directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados